

fideles, animés de cette fierté antique, qui ne vouloit jamais, après une défaite, entendre parler de paix.

Charlemagne, malgré ses conquêtes & ses courses rapides de l'Elbe aux Pyrénées, tenoit ces assemblées fréquentes & célèbres, où se poisoient les fondemens de notre police ecclésiastique & civile. Que Votre Majesté parcoure les monumens des assemblées nationales : elle y trouvera des vues d'ordre & de sagesse, qui feroient honte aux prétendues lumieres de ce siecle. Si elles n'ont pas produit des effets plus heureux, c'est qu'elles ont été convoquées rarement, tenues avec défiance, & séparées sans précaution. Mais les éloigner ou les craindre, les calomnier comme ennemis de votre autorité, c'est, au témoignage d'un judicieux historien (a), commettre un crime envers Dieu, le roi & la chose publique. Il pouvoit les juger, puisqu'il avoit vu les états-généraux de Tours témoigner dans les plus sensibles expressions (b), qu'ils seront prêts & appareillés de cœur, corps volenté & courage, sans y rien espargnier en façon & maniere, que le roi notre souverain seigneur aura cause de soi contenter de son bon & loyal peuple.

Ce même auteur, qui n'avoit pas sans doute appris à la cour de Louis XI à diffimuler la vérité, pensoit que notre roi est le seigneur du monde, qui devoit le moins dire : *j'ai privilege de lever sur mes sujets ce qui me plaît : car ne lui, n'y autre là.* Il pensoit au contraire que ceux qui vouloit le louer & l'aggrandir, devoient lui prêter cet autre langage : *j'ai les sujets si bons & si loyaux, qu'ils ne me refusent chose que je leur sache demander, & suis plus crain, obéi & servi de mes sujets, que nul autre prince qui vive sur la terre, & qui plus patiemment endurent tous maux & toutes rudesces, & à qui moins il souvient de leurs dommages passés.*

A Dieu ne plaise, Sire, que les évêques de votre royaume puissent jamais souffrir, qu'on veuille diminuer l'éclat de votre couronne ! ils

(a) Comines, liv. 6, ch. 18.

(b) Recueil général des états, p. 134.